



Le Service Appui aux Projets de la Fédération des Epl

Un triple objectif : orienter, faciliter et sécuriser les projets d'Epl

Avec l'appui aux projets, la collectivité et la Fédération partagent les mêmes objectifs : mener à bien des projets d'intérêt général, créer une société sur des bases solides, afin d'en garantir la pérennité et le développement.

Orienter le choix des décideurs

La première interrogation de fond porte sur l'opportunité de créer une **Société d'économie mixte (Sem)** ou une **Société publique locale (Spl)**. Dans certains cas, la Fédération des Epl peut déconseiller ce choix, s'il lui apparaît que toutes les conditions de réussite ne sont pas réunies. Une fois le projet validé dans son principe, certaines questions doivent être réglées :

- choix du mode de gestion,
- modalités et calendrier de constitution,
- complémentarité d'objets sociaux,
- nature du contrat liant la société à la ou aux collectivités locales,
- procédures de dévolution de service public...

La Fédération des Epl se propose d'accompagner les porteurs du projet afin de nourrir et guider leur réflexion stratégique et leurs études préalables.

Faciliter et sécuriser la constitution de la société

Une fois que la décision de créer une Epl a été prise par la collectivité, **la phase de montage et de constitution se profile**. Cette seconde étape devra être menée avec la plus grande rigueur, en faisant appel à des compétences pluridisciplinaires pour s'assurer de la faisabilité économique du projet

Là encore, la Fédération des Epl peut apporter son expérience et, le cas échéant, assurer le lien avec des prestataires maîtrisant parfaitement toutes les spécificités des Epl.

Bénéficiaire de l'expertise et du réseau de la Fédération

La Fédération des Epl est le partenaire naturel de tous ceux qui envisagent de créer ce type de structure. Son service d'appui aux projets d'Epl affiche des statistiques probantes :

461 projets suivis depuis 2003, 950 rendez-vous honorés et 135 Epl créées

www.lesepl.fr/creer-une-epl.php

Contact :

Laurence Nègre

Tél. : 01 53 32 22 39

Fax : 01 53 32 22 22

l.negre@lesepl.fr



Une méthodologie en deux temps

1-Le diagnostic d'opportunité gratuit

Dès qu'elle est sollicitée, la Fédération des Epl propose un rendez-vous aux responsables de la ou des collectivités territoriales pour étudier les conditions de faisabilité du projet.

Cette évaluation par un professionnel de la Fédération permet :

- d'apporter des réponses concrètes aux interrogations des porteurs de projets,
- d'établir un diagnostic d'opportunité, assorti de recommandations pratiques sur la conduite du projet. La Fédération formalise ensuite ces **recommandations** et précise les différentes procédures devant être respectées ainsi que le **calendrier recommandé** pour leur mise en œuvre.

Au terme de cette première étape, les porteurs du projet disposent de toutes les informations pour orienter leur décision et envisager sereinement **la phase de constitution de la société**.

2- L'accompagnement par nos experts

Cet accompagnement personnalisé par la Fédération des Epl comprend les services suivant :

- un **dialogue permanent** entre les responsables de la future structure et la Fédération,
- la mise à disposition de documents (**statuts et clauses types...**) et l'aide à la rédaction de documents *ad hoc* (**pacte d'actionnaires...**),
- des échanges réguliers avec des Epl existantes, appartenant au même secteur d'activité,
- une mise en relation avec les partenaires référencés par la Fédération pour leurs compétences techniques et leurs offres commerciales : **Scet** ([business plan](#)), **Socotec** (conseils, démarche qualité), **Ipsec** (mutuelle et prévoyance), **cabinets d'avocats...** chaque prestation faisant l'objet d'un devis préalable.

Des conditions attractives

Dans la phase de diagnostic, la mission d'évaluation est assurée à titre gratuit (hors éventuels frais de déplacement). L'accompagnement personnalisé par un expert de la Fédération des Epl entre dans le cadre d'une **préadhésion forfaitaire de 4 000 euros TTC**.

La préadhésion donne **accès à l'ensemble des services réservés aux adhérents**. Les responsables de la société en cours de création bénéficieront immédiatement des services d'information et d'**assistance juridique**, tels qu'Epl assistance, ainsi que d'un accès illimité aux nombreux réseaux professionnels animés par la Fédération des Epl.